

Nombre de membres**en exercice:** 11**Séance du mardi 09 mars 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf mars l'assemblée régulièrement convoqué le 01 mars 2021, s'est réuni sous la présidence de Ghislaine TAFFOREAU

Présents : 7**Sont présents:** Ghislaine TAFFOREAU, Robert PEREZ, Didier LE VAYER, Jean-Pierre CHOTARD, André DELLA NORA, Mehielle MARQUEZE, Nadia TOUMIAT**Votants:** 11**Représentés:** Daniel LACUBE, Aude PEROPADRE, Cyril UBEDA, Christian VABRE**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Didier LE VAYER**Objet: DECISION D'ESTER EN JUSTICE - D 2021 001**

Madame le Maire informe l'assemblée que par arrêté A_2021_002 elle a pris la décision d'ester en justice concernant la requête enregistrée le 4 janvier 2021 au greffe du tribunal administratif de Montpellier sous le n°210027 par laquelle l'Association Avenir d'Alet et Monsieur Gilbert DARGESEN ont introduit un recours contre la délibération du 3 novembre 2020 D_2020_061 approuvant l'avenant n°2 au contrat autorisant la vente d'eau minérale aux fins d'embouteillage.

Par cette arrêté, elle désigne Maître Jean-Philippe MENEAU pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION 2021 - CREATION D'UNE CHAUDIERE A COMBUSTIBLE BOIS A GRANULE - D 2021 002

CONSIDERANT le projet de réaliser des travaux de réhabilitation sur la mairie et l'école primaire qui se trouve dans le même bâtiment, comportant l'installation d'une chaufferie bois-énergie alimentée en granulés.

CONSIDERANT que la commune d'Alet les Bains, engagée avec le Syndicat Audois d'Energie et du Numérique (SYADEN) dans une mission d'analyse d'opportunité bois-énergie (avant projet), souhaite remplacer la chaudière vétuste de la mairie et de l'école énergivore, coûteuse et fort émissive en gaz à effet de serre par deux chaudières bois énergie à granulé.

CONSIDERANT que la commune qui est située dans la haute vallée, souhaite souligner dans ce projet la dimension locale sous-tendue par un chauffage au bois pour ce bâtiment. Ainsi, ce site sera chauffé par une ressource locale issue d'une filière locale, propre et renouvelable à contrario de l'actuelle chaudière.

La commune d'Alet les Bains sollicite auprès du Département et de la Région et de l'Etat l'aide financière suivante dans le cadre du projet "France Relance au soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics" :

Le montant des travaux s'élève à 42 247€ Hors Taxe

Part Communale	20%	9 449€40
Département	20%	9 449€40
Région	20%	9 449€40
Etat	40 %	18 898€80

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

De solliciter une aide financière auprès du Département et de la Région

Le montant des travaux s'élève à 42 247€ Hors Taxe

Part Communale	20%	9 449€40
Département	20%	9 449€40
Région	20%	9 449€40
Etat	40 %	18 898€80

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

QUESTIONS DIVERSES :

- concernant l'ouverture du CASINO, pas de date connue à ce jour;
 - Impossibilité de l'Association Anim'Alet de pouvoir occuper temporairement la salle des Pompiers sur la place de la République (fête des remparts), celle-ci étant actuellement occupée par l'Escape Game.
 - la piscine sera ouverte uniquement en juillet et août. Le maître nageur est connu (contrat à signer). La buvette sera tenue par la personne ayant fait la demande en 2020, et qui a renouvelé sa demande pour la saison 2021.
- Un collectif se propose d'aider pour faire appliquer les mesures sanitaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h10 minutes.

Le Maire,
Ghislaine TAFFOREAU